

Synthèse réalisée à partir du Référentiel FLI Français Langue d'Intégration

L'utilisation du terme « intégration » peut susciter un débat, dès lors qu'il renvoie à l'existence de deux pôles antagonistes : celui du relativisme culturel radical et celui du modèle de société dit « républicain », qui prévaut en France. Ce dernier met l'accent, non sur les différences culturelles ou communautaires, mais sur l'universalité de valeurs humaines fondamentales et de l'individu qui est d'abord un citoyen avant d'être membre d'un groupe culturel particulier.

*Le choix du terme intégration a donc un sens politique, au sens noble du terme : la **maîtrise de la langue française, comme langue de partage et d'émancipation par l'autonomie sociale et économique**, s'inscrit dans cet esprit.*

Nous proposons ici une synthèse des propos apportés par le Référentiel du Français Langue d'Intégration (FLI).

– Pour télécharger le [Référentiel FLI](#)

– Pour télécharger le [Livret FLI](#), par l'AEFTI et Ecrimed' (couverture [ici](#))

Pourquoi spécifier un nouveau champ FLI ?

- Le FLI identifie son domaine non plus en référence aux apprenant(e)s ou à la situation sociolinguistique d'enseignement/apprentissage mais en rapport avec ses finalités : il s'agit de **l'enseignement/apprentissage du français pour l'intégration, sociale, économique et citoyenne des populations migrantes installées en France**.
- Le FLI spécifie un public (les adultes migrants en France), une finalité particulière et un choix de politique linguistique ainsi qu'un champ professionnel (les bases théoriques et méthodologiques restant communes avec la didactique du FLE ou du FLS).
- Le terme FLI donne un nom à une réalité qui s'est construite et autonomisée par rapport aux autres champs didactiques et professionnels qui lui sont proches. Par ailleurs, les apprenants FLI ont des spécificités :
 - en **immersion linguistique dans la société d'accueil pour des raisons sociales** et non pédagogiques
 - ayant le projet de s'installer durablement ou définitivement en France
 - souvent faiblement ou peu scolarisées (leur rapport à l'écrit, notamment, est difficile en français mais également dans leurs langues d'origine)
 - ayant déjà un parcours de vie, de travail, de scolarisation (biographies socio-langagières) très différentes. Leur diversité induit souvent la constitution de groupes hétérogènes en formation.

Vers une langue-horizon

- Le FLI n'est pas une langue en soi et pour soi, mais un **processus de construction de compétences socio-langagières et de répertoires langagiers** qui doit permettre aux migrants d'interagir de façon de plus en plus efficace dans les échanges quotidiens avec les natifs ou avec les autres migrants qui utilisent le français et donc faciliter l'intégration sociale, économique et citoyenne.
- Ainsi, le FLI n'est ni un niveau, ni un état de langue mais une langue-horizon. Il sert de repère pour guider l'orientation de l'enseignement/apprentissage et le faire évoluer.

Compétences langagières, répertoires langagiers et finalités du FLI

- Le FLI se construit donc autour des besoins quotidiens des migrants et vise à élargir progressivement leur sphère d'**autonomie** dans chacune des situations décrites.
- La **langue orale** est appelée à être intériorisée afin de favoriser l'autonomie de la personne. Si l'oral représente l'essentiel des besoins socio-langagiers, l'écrit n'en reste pas moins incontournable au quotidien. Compte tenu de la non ou faible scolarisation d'une partie des migrants, la question de **l'accès au monde de l'écrit** doit être évoquée.
- L'apprentissage de la langue inclut la compréhension des principes fondamentaux qui fondent la vie en société en France.

L'intégration sociale

- L'objectif du FLI est de permettre l'**autonomie socio-langagière des migrants**. A cet égard, les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) en sont les points de repère, les balises.
- L'objectif du FLI est résolument **pragmatique**. Un cours de FLI passe obligatoirement par la réalisation de tâches impliquant les multiples échanges du quotidien, que ce soit dans les relations interpersonnelles ou transactionnelles. Les aspects pratiques de la vie quotidienne ne représentent pas la fin en soi du FLI, mais ils sont la condition première et indispensable de l'intégration sociale : les migrants sont en situation d'immersion.
- L'intégration sociale des migrants passe également par leurs enfants.

L'intégration économique

- Les situations liées à l'**insertion professionnelle** des migrants doivent donc être analysées dans le cadre du FLI, pour préparer le migrant à réussir une entrée en formation professionnelle (qualifiante, pré-qualifiante) ou une embauche et impulser puis sécuriser son parcours professionnel : apprentissage de la langue et des codes liés au monde du travail, permettant au migrant de se repérer dans son environnement et de faire des choix réfléchis, en interagissant avec l'ensemble des interlocuteurs concernés par la construction de son parcours d'insertion.

L'intégration citoyenne

- L'insertion dans la société d'accueil par le travail, les relations interpersonnelles et les échanges du quotidien ne suffisent pas à qualifier l'intégration. Celle-ci suppose de surcroît une **adhésion aux valeurs** partagées par la communauté.

Le FLI comme démarche didactique

- Le FLI a été présenté et défini sous ses aspects langagiers, sociaux, économiques et politiques, mais il est aussi, et surtout, une **démarche didactique**. Le référentiel est destiné aux acteurs du champ de la formation linguistique d'adultes en insertion et, à ce titre, c'est bien un outil pour les didacticiens.
- Le FLI s'inscrit dans la continuité théorique et méthodologique de la didactique des langues en général et de la didactique du FLE et du FLS en particulier.

Le (la) formateur (-trice) FLI dans un organisme de formation :

- est d'abord un formateur d'adultes, spécialiste des publics migrants et de leur hétérogénéité
- doit s'adapter aux diverses situations formatives et conditions d'enseignement/apprentissage
- est un spécialiste de l'enseignement/apprentissage des langues et cultures étrangères et du français en particulier
- donne aux migrants apprenant(e)s les clés pour un usage sociolinguistique (tutoiement/vouvoiement ; modalisations de politesse, marques d'adresse...) et pragmatique (Que dire ? Que faire ? Au travail, dans la rue, dans les administrations, les commerces, à l'école...?) de la langue du pays d'accueil
- travaille sur la remise en cause de stéréotypes chez l'apprenant et se fonde sur une approche inter/trans-culturelle
- mène l'évaluation en concertation avec les apprenant(e)s
- suit les apprenant(e)s : redynamise, met en lien avec les structures partenaires...

L'intervenant(e) bénévole FLI dans une association de bénévoles :

- prépare son atelier et l'anime en se fixant des objectifs progressifs à atteindre, en fonction du rythme et de la durée de l'atelier, du niveau de départ de la personne (scolarisation et communication orale et écrite en langue française)
- vise l'intégration dans la société française et l'autonomie dans la vie quotidienne, en considérant le migrant comme un acteur social
- axe en priorité son travail sur le développement des compétences communicatives d'interaction orale. Pour les apprenant(e)s non ou peu scolarisés cependant, il sera également nécessaire d'aborder l'entrée dans le monde de l'écrit, la gestion de l'espace et du temps, les stratégies cognitives, la numératie, l'accès aux nouvelles technologies...
- permet aux migrants : de se familiariser progressivement avec les codes sociaux, les usages, les habitudes quotidiennes de vie des Français, dans ce qu'ils ont de commun mais aussi dans leur variation ; et de connaître leurs droits et devoirs, les lois, institutions et principes fondamentaux de la République et de la vie dans la société française.